

Accueillir

Philippe ROBERT

La célébration va bientôt commencer. Quelqu'un s'avance dans le chœur et va prendre place au lieu prévu pour l'animation de l'assemblée, qui, bien évidemment, diffère de l'ambon, lieu pour la proclamation de la Parole.

Il est le premier des ministres de la célébration à prendre place dans le chœur. Nous insérons le chantre-animateur parmi les ministres de la célébration, car en effet, « animer le chant de l'assemblée » est un ministère, c'est-à-dire un service. Bien évidemment, ce ministère ne reçoit pas d'ordination bien que l'on puisse un jour imaginer que les chantres-animateurs soient mandatés par l'autorité du lieu pour l'exercice de cette tâche qui contribue au bon déroulement de la célébration liturgique.

Il vient en avance pour, en premier, accueillir l'assemblée et l'inviter à prendre part à la célébration par le chant. Beaucoup de choses se jouent déjà dans le regard qu'il va porter sur l'assemblée qui se trouve en face de lui. Va-t-il vraiment porter un regard accueillant sur les membres de l'assemblée ? Un regard qui leur fait comprendre qu'ils sont les bienvenus et que, tous ensemble, on va tout mettre en œuvre pour que le chant liturgique soit « juste et beau ». Ce regard accueillant est aussi un regard bienveillant. Et la vérité de celui-ci dépendra de l'attitude intérieure du chantre-animateur : de sa « posture interne » ! En effet, notre intériorité se reflète sur notre visage et dans notre comportement. Le sentiment profond que nous éprouvons lors de la rencontre de l'autre s'exprime, en vérité, dans l'expression de tout notre corps. Le chantre-animateur ne vient donc pas pour « jouer un rôle » mais il se présente avec la « pauvreté » de son être, avec l'humilité qui sied devant une tâche qui le dépasse : faire en sorte que le peuple des fidèles rassemblés devienne une vraie communauté, devienne le Corps du Christ ressuscité par le chant, par l'union des voix et des cœurs. Et qu'ainsi, cette assemblée trouve un chemin pour entrer peu à peu dans le mystère célébré.

Au regard de l'histoire

On peut s'étonner de cette demande qui est faite au chantre-animateur, à savoir d'accueillir l'assemblée. Mais si nous interrogeons l'histoire, nous voyons que cette fonction d'animateur dans la liturgie provient d'une autre tâche, celle de « commentateur ». En effet, celui-ci était chargé de « faciliter la participation de l'assemblée ». Dans l'instruction *De Musica sacra et sacra Liturgia* du 3 septembre 1958, on définit ainsi cette tâche :

96. La participation active des fidèles, surtout à la sainte messe, et à certaines actions liturgiques plus compliquées, peut être obtenue plus facilement avec l'intervention d'un « commentateur », qui au moment opportun, en peu de mots, explique les rites eux-mêmes, ou les lectures et prières du prêtre célébrant et des ministres sacrés, et dirige la participation extérieure des fidèles, c'est-à-dire leurs réponses, leurs prières et leurs chants.

Ce rôle de « diriger le peuple dans la liturgie et de le faire prier » incombait autrefois au diacre. Au début de la liturgie en langue française, face à un répertoire de chants nouveaux, et notamment du psautier de la Bible de Jérusalem mis en musique par J. Gelineau, les célèbres « Psaumes-Gelineau », il fallait bien susciter une fonction d'« animation » des assemblées liturgiques pour « donner des indications nécessaires pour le bon ordre du chant des fidèles », c'est-à-dire « annoncer les chants, faire reprendre ces refrains nouveaux, chanter lui-même les couplets ou versets ». Ainsi, au départ, l'animateur – et l'on ne parle pas encore à cette époque de chantre-animateur – va donc cumuler les fonctions de moniteur, de commentateur, de directeur de chant, de chantre, de psalmiste... Mais nous voyons aussi que dès l'origine le chantre-animateur est celui qui inspire confiance et sûreté à l'assemblée liturgique, celui qui l'accueille pour lui permettre de « réaliser sa vocation ».



© M. Steinmetz

SAINT-AURICE - Suisse - Abbaye